

SAINT FELIX I^{er}, PAPE ET MARTYR

274

Fêté le 30 mai

Saint Félix, premier du nom, était romain et fils de Constance. L'éminence de sa vertu, qui le rendait le plus considérable du clergé de Rome, le fit élire Pape après le martyre de saint Denis. Ce fut le dernier jour de l'année 269.

Nous avons quatre Epîtres sous son nom dans le 1^{er} tome des Conciles : dans la première, qu'il adresse à l'évêque Paterne, il fait de fort beaux décrets touchant les accusations des clercs et des évêques, et marque comment le primat se doit gouverner à l'endroit d'un évêque accusé. Il défend aussi d'avoir égard aux dépositions des détracteurs et des calomniateurs, ni de juger un accusé absent et sans l'avoir écouté. Dans la seconde, qu'il écrit à tous les évêques des Gaules, il déclare qu'un évêque chassé de son siège et dépouillé de ses biens ne peut être jugé avant d'être rétabli dans tout ce qu'on lui a ôté : ce qui a été souvent ordonné par les Papes et dans les Conciles. Dans la troisième, qu'il envoya à l'évêque Bénigne, il traite de la foi et réfute ceux qui disaient que le Fils de Dieu ne voyait pas son Père et qu'il était moindre que lui. Enfin, dans la quatrième, dont il ne nous reste qu'un fragment, qui se trouve dans l'action première du Concile de Chalcédoine et dans l'Apologie de saint Cyrille, il condamne par avance les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, enseignant que le Verbe éternel n'est point une autre personne que Jésus Christ, et qu'il est Dieu parfait et homme parfait. Cette lettre était adressée à l'évêque Maxime et aux clercs de l'église d'Alexandrie. Ce saint Pape l'écrivit contre les erreurs de Sabellius, de Paul de Samosate et de Manès, chef des Manichéens. Saint Vincent de Lérins assure qu'elle fut lue au Concile général d'Ephèse.

Saint Félix fit d'autres ordonnances très avantageuses à l'Eglise, entre autres, que nul que le, prêtre n'offrît le sacrifice : ce que quelques clercs ou laïques voulaient usurper, par une erreur et un sacrilège détestables que l'on ne célébrât point les divins Mystères hors de l'église, ni dans un lieu profane, sans une nécessité absolue, parce qu'il y avait moins d'inconvénient de n'entendre point la Liturgie, que de la dire dans un lieu indécent qu'on consacra le Corps et le Sang de Jésus Christ sur les tombeaux ou mémoires des martyrs c'est-à-dire qu'on mit leurs reliques sous des autels, suivant ces paroles de l'Apocalypse : «J'ai vu, sous l'autel de Dieu, les âmes de ceux qui ont été tués pour la parole de Dieu, et pour le témoignage qu'ils en avaient rendu». C'était déjà la pratique de l'Eglise; mais il n'y avait point encore, avant notre Saint, d'ordonnance par écrit.

Il conféra deux fois les ordres au mois de décembre, dans lesquels il créa neuf prêtres, cinq diacres et cinq évêques. Il finit sa vie l'an 274, sous l'empereur Aurélien car, bien que ce prince eût fait paraître, dans le commencement de son règne, de la bienveillance pour les chrétiens, il alluma néanmoins contre eux une furieuse persécution, dans laquelle saint Félix fut enveloppé, et mérita, par un glorieux martyre, la couronne promise aux serviteurs qui ont fidèlement combattu pour le nom de Jésus Christ. Son corps fut enterré sur la voie Aurélienne, dans son propre cimetière, où il avait fait bâtir une église. Il avait siégé cinq ans, dix mois et vingt-cinq jours.

Dans : Les Petits Bollandistes : *Vies des saints*, tome 6